

# Quelle place pour le pastoralisme après la reconquête forestière ?

par Bénédicte BEYLIER

**Tenu pour responsable, avec les récoltes de bois et les essartages, des déforestations passées, le pâturage a été pendant longtemps, quasiment banni des pentes du Ventoux. Ce n'est que très récemment avec l'apparition d'un rôle nouveau pour le pastoralisme, celui de maintenir les milieux ouverts, que ce dernier entame une timide reconquête. Reconquête rendue d'autant plus difficile, que la fermeture des milieux est allée très loin.**

## Quelques rappels

“Jusque vers les années 1840, l’élevage est un des trois éléments fondamentaux du système agro-sylvo-pastoral. Il associe le massif et son piémont ; l’ager en dessous de 1000 m pour les céréales, aux landes et à la forêt avec l’herbe en sous-bois, le feuillage et le glandage pour les animaux. Les modalités d’usage des bois (défens, périodes de feuillage et de glandage) sont très détaillées dans de nombreux textes au cours de l’histoire. Les taillis de feuillus étaient élagués régulièrement pour la litière, mais aussi pour compléter la nourriture des animaux durant l’hiver. Si porcs, chèvres, mulets, chevaux étaient utilisés pour l’alimentation, la culture et le transport domestique, les ovins représentaient l’essentiel du cheptel et procuraient un revenu monétaire.

Les troupeaux, très nombreux en raison de leur petite taille (50 têtes pour les « gros »), utilisaient de juin à octobre la totalité du vaste espace sylvopastoral. Ils étaient élevés essentiellement pour la laine et le fumier récupéré dans les nombreuses bergeries qui émaillaient le massif, une soixantaine à Bedoin, une vingtaine à Flassan, une dizaine à Villes-sur-Auzon. Au dessus de 1000 m, elles étaient plus vastes et pouvaient contenir plus d’une centaines de bêtes, comme celles du Roussas, du Tomple, de la Couanche ou de Melettes à Bedoin. L’eau provenait de citernes ou d’aiguiers creusés dans la roche, plus rarement de sources.

## Des grands reboisements à nos jours...

1 - Rédigé à partir de  
"Le mont Ventoux  
encyclopédie d'une  
montagne provençale",  
les Alpes de Lumière,  
2007 pp.129 à 132,  
Claudine Durbiano

Les crises du système agro-pastoral du XIX<sup>e</sup> siècle, celle de la laine, l'exode rural puis l'essor des cultures de la vigne et de la lavande vont accompagner la formidable mutation du paysage, orchestrée par les communes et les forestiers. Dans les années 70, il reste environ 6000 ovins dans la montagne et son piémont, dont 60% sur les communes de Sault et de Monieux<sup>(1)</sup>.

Après une période faste au milieu du XX<sup>e</sup> siècle (marché de la viande fortement soutenu par des protections nationales), l'élevage doit s'adapter dans les années 1980 au contexte cette fois-ci européen, voire mondial. On observe une spécialisation et une augmentation des tailles de troupeaux, la modernisation des pratiques de conduite et de récolte et une dépendance croissante des systèmes ovins aux primes compensatoires. Les petits troupeaux ovins situés dans des communes classées en zone de plaine ont pratiquement tous disparu. On observe alors une régression du nombre de troupeaux pâturant sur les franges et le cœur du massif et une concentration croissante des effectifs.

En 2007, seize élevages ovins sont présents sur les communes de Bedoin, Monieux, Sault, Aurel, St-Trinit, St-Christol et Lagarde d'Apt rassemblant 5630 ovins. Aujourd'hui, le pastoralisme est toujours présent puisque quatorze unités pastorales sont recensées sur le massif proprement dit (CERPAM, 2007) couvrant environ 10 000 ha

### **Photo 1 :**

La reconquête pastorale est rendue d'autant plus difficile que la fermeture du milieu est allée loin, avec une importante réduction des zones ouvertes

Photo CERPAM

sur les communes de Beaumont-du-Ventoux, Bedoin, Flassan, Villes-sur-Auzon, Aurel et Sault (Cf. carte). Ces unités du cœur du massif sont utilisées au printemps et/ou en été par des troupeaux de taille importante de Bedoin, Jonquières Monieux et Sault.

Elles sont très vastes car très boisées ; ce sont des enveloppes de la présence du troupeau qui doit parcourir de grandes distances pour prélever une ressource herbacée ou arbustive devenue plus rare. Le territoire n'est pas entièrement pâtré (bois denses sans herbe), ni parcouru (zones inaccessibles, pierriers, lappiaz).

### **Recul des zones ouvertes concomitant aux reboisements**

L'ampleur des reboisements conduits sur plus d'un siècle a été considérable et une réussite incontestée.

Peu à peu, toutes les zones disponibles ont été plantées selon la politique du « vide reboisable » qui qualifiait tout milieu ouvert offrant quelque qualité pour une station forestière.

Tout à ce programme, les forestiers bannissent le pâturage quasi complètement des documents d'aménagement, tenu pour responsable de l'excès des déforestations passées (n'oublions pas également l'essartage et la récolte de bois de consommation domestique et industriel).

Des zones stratégiques pour les circuits des animaux peuvent être ainsi distraites du parcours et mises en défens.

Dans l'esprit de la majorité des aménageurs d'alors, le pastoralisme n'est qu'une pratique survivante condamnée à disparaître. D'ailleurs les élevages dits « modernes » se replient sur les terres cultivées. Les quelques irréductibles s'accrochant à leur montagne, adoptent une position de repli « se faire oublier, continuer à être tolérés, surtout ne rien demander ».

S'ensuit un délabrement quasi général des infrastructures pastorales devenues souvent inadaptées à la taille des troupeaux, abandon lié également à la dévalorisation du fumier remplacé par les engrains chimiques. Les agriculteurs qui sous-louaient les bergeries aux éleveurs pour récupérer le fumier (particularité observée à Bedoin et Flassan notamment) restent néanmoins locataires des bergeries du massifs, mais plus aucun entretien n'y est apporté.



## Le frémissement : les premières demandes de rénovation pastorale

Si le Ventoux n'a plus connu une politique globale d'aménagement pastoral jusqu'à une période récente, alors que le massif du Luberon entame sa reconquête pastorale sous l'impulsion du Parc naturel régional du Luberon (PNRL) créé en 1977, quelques initiatives isolées se font jour.

Suite à la création d'un Groupement pastoral réunissant quelques éleveurs de Sault et d'Aurel, le Jas de Forest, sur l'unité pastorale du même nom, est remonté en 1985 par l'APARE (Association pour la participation et l'action régionale) sur la Domaniale de Sault pour servir d'abri de berger. Le chantier de bénévoles est financé sur des crédits pastoraux.

A la demande du Maire (A. Charasse) de la commune de Beaumont-du-Ventoux, propriétaire d'une centaine d'hectares de pelouses « non soumises au régime forestier », un projet de bergerie et de logement pour le berger est monté sur les ruines d'un ancien jas, grâce à des crédits pastoraux (Région, Département et Etat) et une équipe de bénévoles. La Bergerie du mont Serein dite de l'Avocat, sera inaugurée en septembre 1995 et l'utilisation pastorale de cette unité stabilisée par une convention de pâturage pluriannuelle. Le CERPAM (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée) établit un premier diagnostic pastoral de l'unité pastorale du mont Serein.

De 1995 à 2000, l'opération locale «Paysages du mont Ventoux» permettra pour la première fois à des éleveurs du plateau et du massif d'être « indemnisés » pour des pratiques pastorales entretenant des milieux ouverts.

## Le tournant Natura 2000 : l'émergence de la nécessité de maintenir des milieux ouverts

Avec le dossier Natura 2000, chargé de la rédaction du document d'objectifs du Ventoux, l'Office national des forêts (ONF) prend alors à bras le corps le souci du maintien des milieux ouverts remarquables.

Il charge le CERPAM de réaliser des diagnostics pastoraux sur les crêtes du Ventoux ; deux unités pastorales potentielles sont décrites (Frache-Tune et Tête de l'Emine), l'utilisation des crêtes de Bedoin est analysée. Le premier constat met en évidence :

- la quasi-inexistence d'équipements fonctionnels. Un seul point d'eau dessert les 1500 ha de l'unité sommitale. Aucun abri pour le berger, celui-ci dort dans sa voiture ou dans l'abri de fortune sous la chapelle du sommet ;
- le risque de surpâturage des espaces ouverts résiduels ; les animaux privilégièrent dans leurs circuits les rares zones encore ouvertes ;
- un gardiennage très lâche induit par le taux de boisement.

### Photos 2 et 3 :

La bergerie de l'Avocat sur le mont Serein a été inaugurée en septembre 1995. Cette unité pastorale a fait l'objet d'une convention de pâturage pluriannuelle.  
Photos D. Afxantidis



## Les premiers moyens d'une "reconquête" pastorale

Une reconquête volontariste, d'autant plus difficile que la fermeture du milieu est allée loin, se met progressivement en place.

L'ONF décide de remettre au pâturage des espaces destinés jusque là aux reboisements et à la chasse. Il s'agit de :

– l'unité Frache-Tune, crêtes orientales sur la forêt domaniale du Ventouret pour 230 ha ;

– l'unité de la Tête de l'Emine (les Ramayettes), à cheval sur la forêt domaniale du Ventoux et la forêt communale de Bedoin, sur 80 ha, qui présente des pelouses remarquables (meso-bromion et faciès à genêt de villars...).

Ces deux nouvelles unités serviront à « délester » la pression sur les crêtes centrales et le versant de Bedoin. Un programme d'équipements est mis en œuvre sur

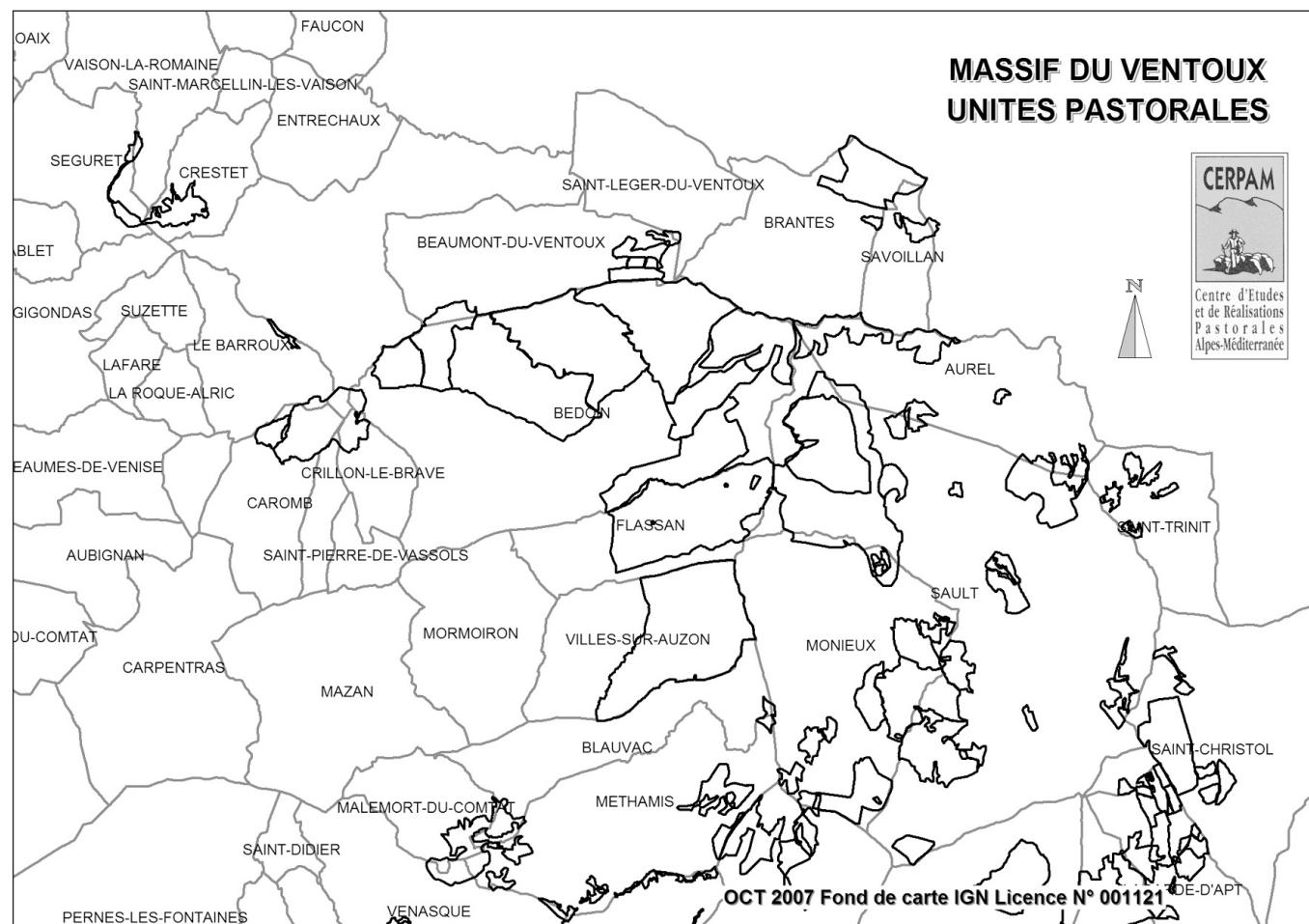
des crédits Natura 2000 et pastoraux. Quatre citerne pastorale seront installées (2004-2007) sur les deux unités précédentes et sur l'unité centrale de Bedoin.

Un suivi de la pratique pastorale est demandé au CERPAM en 2003 et 2005. Dans le cadre de ce programme, des coupes suivies de broyage ou de brûlage sont prévues et commencent à être mises en œuvre pour restaurer des zones de pelouses.

Les communes de Flassan et de Villes-sur-Auzon se lancent également dans un programme d'améliorations pastorales.

## Les difficultés rencontrées

La principale difficulté pour la gestion pastorale en milieu fortement boisé réside dans l'absence de visibilité du troupeau pour le berger pendant de longues heures au cours des circuits journaliers. Le berger s'appuie sur sa connaissance du relief, de la végéta-



tion et du positionnement des équipements pour orienter le déplacement du troupeau et tenter de lui donner « un biais ». Il n'est pas souvent maître des couchades (zones où les animaux se regroupent la nuit) l'été, les animaux ressortant des bois vers 11 h ou minuit.

Pour aider le berger à reprendre la main sur la conduite du troupeau quelques pistes de réflexion ont été explorées :

– recréer des quartiers de pâturage dotés des équipements minimum afin de fractionner la présence du troupeau dans le temps et dans l'espace et éviter un trop long temps de présence sur un même endroit. Ce travail d'équipements a commencé sur les quartiers sommitaux et devraient se poursuivre sur les jas à mi-pente. Une réflexion sur une synergie de moyens (crédits pastoraux et de conservation du patrimoine bâti) pourrait permettre une ou deux reconstructions (par exemple : jas du Tomple, jas de la Couanche ou jas des Landerots). Enfin, la création d'un abri de berger digne de ce nom au sommet du Ventoux ajouterait à une nécessité de travail un aspect symbolique de réelle prise en compte du pastoralisme sur le massif ;

– recréer des zones de récupération pour pouvoir récupérer ou faire tourner les animaux. Il s'agit de repérer les circuits des animaux et les zones stratégiques où le berger peut influer sur le comportement et le biais des animaux. Cette conduite est particulièrement complexe en milieu fortement boisé. Plus l'effectif est important, plus cette pratique est difficile, les animaux se couplant par petites troupes. Il est primordial de ne pas limiter les ouvertures à des seules petites zones à enjeux naturalistes prioritaires identifiés ; on risque d'obtenir du surpâturage localisé. Les reboisements ont été implantés souvent à proximité immédiate des anciens jas. Des zones basses à proximité des jas devraient être éclaircies pour pouvoir y fixer les animaux et ainsi décharger les crêtes. On constate donc la nécessité de réintégrer les améliorations et la gestion pastorale dans les aménagements forestiers et ainsi travailler sur de réels plans d'aménagements sylvo-pastoraux. Cela impliquerait de programmer à moyen et long terme et de façon liée les calendriers de pâturage sur les zones enherbées (pelouses résiduelles, mais aussi éclaircies et coupes nouvelles où l'arrivée de lumière pourrait recréer de la ressource herbacée et arbus-



tive) avec les rotations de régénération des essences forestières (couples d'itinéraires techniques pastoraux et forestiers à créer). En effet leur positionnement dans l'espace et leur séquençage dans le temps devraient tenir compte du biais des troupeaux (importance des courbes de niveau), des équipements et des zones attractives et de la possibilité de créer et d'abandonner des secteurs de pâturage ;

– limiter la charge et le temps de présence des animaux par quartier dans la mesure où les conditions d'équipements minimum et d'existence de base de pâturage sont remplies ;

**Photo 4 :**  
Le jas du Tomple  
*Photo CERPAM*

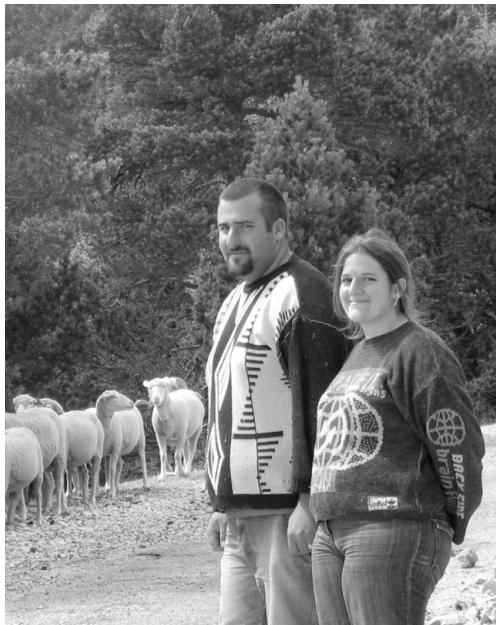
**Photo 5 :**  
Le jas de la Couanche  
*Photo CERPAM*



## Des grands reboisements à nos jours...



**Photos 6 et 7 :**  
Le troupeau (ci-dessus)  
de A. Montagard,  
éleveur à Bedoin  
(ci-contre)  
Photo CERPAM



**Photo 8 (ci-dessous) :**  
Unité de la tête  
de l'Emine réouverte  
récemment au pâturage  
Photo CERPAM



– augmenter la capacité de gestion du berger dans les milieux boisés par la formation de bergers ou d'aide bergers, en sollicitant une compréhension/adhésion au projet d'aménagement du territoire par l'explicitation pédagogique croisée des objectifs et des contraintes forestières et pastorales.

L'utilisation d'autres outils (clôtures localisées, mobiles ou fixes, calendriers de pâturage...) peuvent être utilisées localement ;

– formaliser ces nouvelles pratiques dans un plan de gestion pastorale progressif et inciter les éleveurs à s'y tenir grâce à des contrats Natura 2000 (MAE 2008/2012).

Il est dommage de constater qu'au moment où les forestiers cherchent à comprendre la complexité de la gestion pastorale en milieu boisé, c'est au tour des mesures de soutien à l'élevage « type PHAE ou MAE » de créer des cadres rigides sur 5 ans, difficilement compatibles avec un pilotage fin et une souplesse de manœuvre de la gestion pastorale.

Sur cette réorganisation souhaitable du sylvopâturage vient se greffer les incertitudes liées aux aléas climatiques. Des contrats spécifiques Natura 2000 devraient pouvoir permettre des expérimentations de pratiques sylvopastorales, ainsi que les moyens d'un suivi de la végétation et de l'impact du pâturage particulièrement difficiles à mesurer dans des espaces aussi vastes et si peu enherbés. Le suivi des sites à vipère d'Orsini et celui de l'impact pastoral devraient être coordonnés.

L'arrivée prochaine probable du loup va sans doute rajouter une difficulté supplémentaire de taille. L'avenir nous dira si la formidable capacité d'adaptation des éleveurs, observée jusqu'ici, sera encore au rendez-vous...

**B.B**

Bénédicte BEYLER  
CERPAM  
Maison de l'agriculture  
Route des Druides  
84400 Apt  
Tél. : 04 90 74 47 40  
cerpam84@free.fr